

Équipements sportifs : une offre plurielle et contrastée en ville, des temps d'accès plus longs en milieu rural

Insee Première • n° 2041 • Février 2025



En 2023, 182 700 équipements sportifs sont recensés en France, hors équipements de sports de nature. Les petits terrains extérieurs (basket-ball, handball, etc.) sont les plus répandus. L'offre est plus variée en zones urbaines, à la fois en nombre et en type d'équipements. Elle se distingue nettement de celle des zones rurales. En milieu urbain, les salles de sport, gymnases et petits terrains extérieurs sont, proportionnellement à la population, les plus représentés. À l'inverse, les grands terrains extérieurs (football, rugby, etc.) ainsi que les complexes de tennis prédominent en milieu rural.

Le temps d'accès aux équipements les plus courants s'élève en moyenne à 5 minutes en voiture. À mesure que l'on s'éloigne des centres urbains, ces temps d'accès moyen augmentent et peuvent être multipliés par plus de trois comme pour les bassins de natation et les salles de remise en forme. Les habitants les plus éloignés des équipements se concentrent majoritairement dans les zones montagneuses et le long de la diagonale à faible densité de population, des Vosges aux Pyrénées.

En partenariat avec :



équipements, tels que les terrains de basket-ball et de handball, offrent un espace particulièrement adapté pour la pratique non encadrée. Viennent ensuite les **grands terrains extérieurs**, comme les terrains de football ou de rugby, avec 3,9 équipements pour 10 000 habitants.

Les 3,1 boulodromes pour 10 000 habitants témoignent de la popularité de la pétanque et ne représentent qu'une partie des aires où cette activité est pratiquée. Les salles multisports (gymnases), au nombre de 2,4 équipements pour 10 000 habitants, sont largement utilisées par les écoles, clubs et

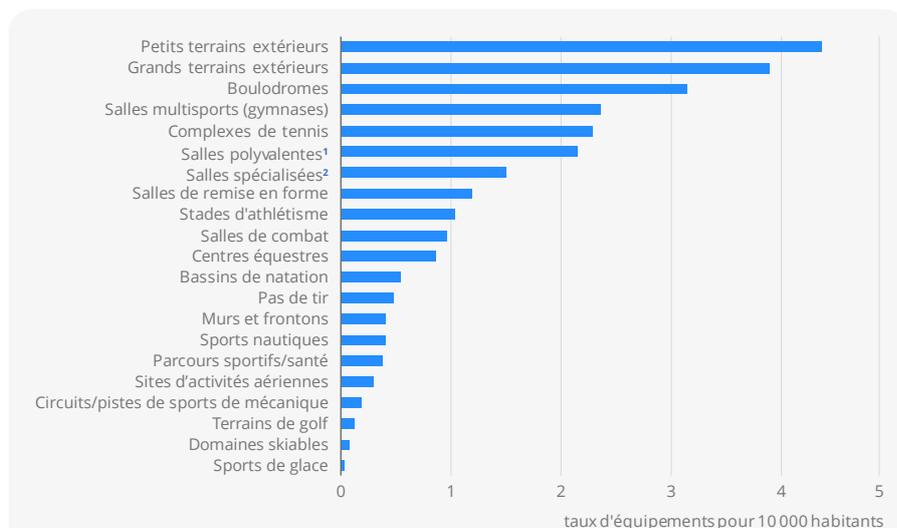
► 1. Équipements sportifs pour 10 000 habitants, par type

En 2023, 182 700 **équipements sportifs** hors sports de nature (boucles de randonnées, course d'orientation, etc.) sont présents en France ► [sources](#). Dans cette étude, un équipement sportif désigne un site accueillant une ou plusieurs infrastructures du même type, quel que soit leur nombre. Rapporté à la population, cela correspond en moyenne à 27 équipements pour 10 000 habitants. La présence et l'accès à ces équipements conditionnent la pratique sportive de certaines disciplines, constituant ainsi un enjeu de politique publique pour les territoires.

Les petits terrains extérieurs, équipements les plus fréquents

Les **petits terrains extérieurs** constituent le type d'équipements sportifs le plus répandu en France, avec un total de près de 30 000, soit 4,4 pour 10 000 habitants

► [figure 1](#). Souvent en accès libre, ces



¹ Salles polyvalentes, salles des fêtes ou autres salles non spécialisées utilisées pour d'autres usages que le sport.

² Les salles spécialisées sont des salles aménagées spécifiquement pour des activités sportives telles que le basket-ball, le handball, le volley-ball, le badminton, le tennis de table, la gymnastique, l'haltérophilie, le squash, l'escalade (structures artificielles) et d'autres disciplines nécessitant des équipements dédiés.

Lecture : En 2023, le taux d'équipements en petits terrains extérieurs est de 4,36 pour 10 000 habitants.

Champ : Équipements sportifs hors sports de nature et ensemble de la population, en France.

Source : Insee, base permanente des équipements 2023, recensement de la population 2021.

associations pour une variété de sports en intérieur. Viennent ensuite les complexes de tennis, avec 2,3 équipements pour 10 000 habitants.

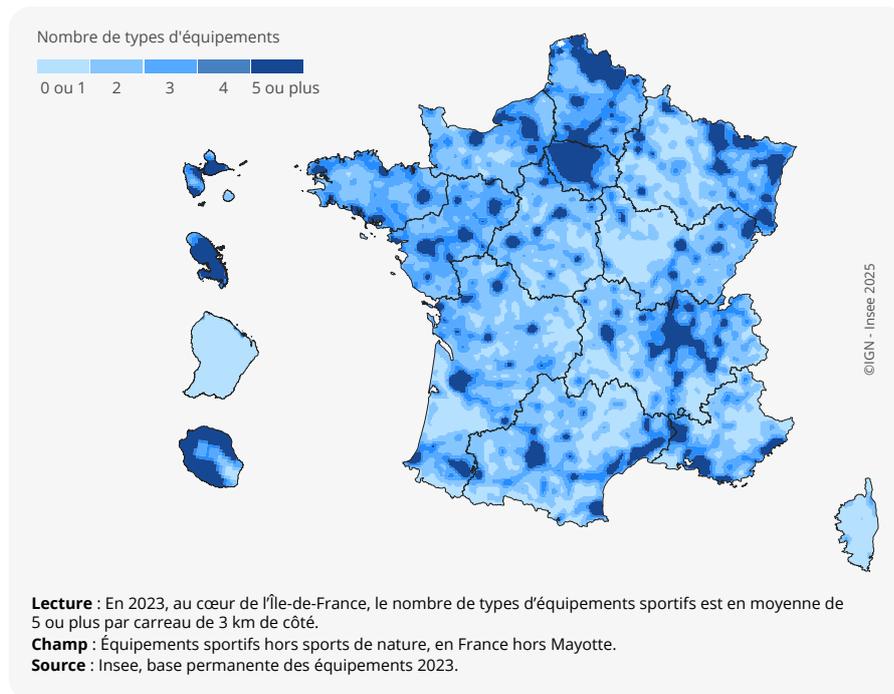
Les équipements sportifs sont logiquement implantés à proximité des populations. Toutefois, dans les zones urbaines, bien que le nombre d'équipements soit élevé, les taux d'équipements par habitant sont souvent plus faibles en raison de la densité de population, ce qui peut engendrer des phénomènes de saturation et, dans certains cas, des refus d'inscription dans les clubs sportifs [Müller et al., 2024]. Ainsi, en Île-de-France, région la plus dense de France, le taux d'équipements pour 10 000 habitants est de 13,4. À l'opposé, dans les régions moins denses, ce taux est généralement plus élevé : il atteint 36,4 en Bourgogne-Franche-Comté et 34,2 dans le Grand Est. En outre, certains types d'équipements suivent une logique d'implantation influencée par des facteurs géographiques (présence d'un littoral ou de massifs montagneux) ou par des spécificités culturelles locales ► **encadré**.

Une offre diversifiée dans les espaces urbains et distincte de celle des zones rurales

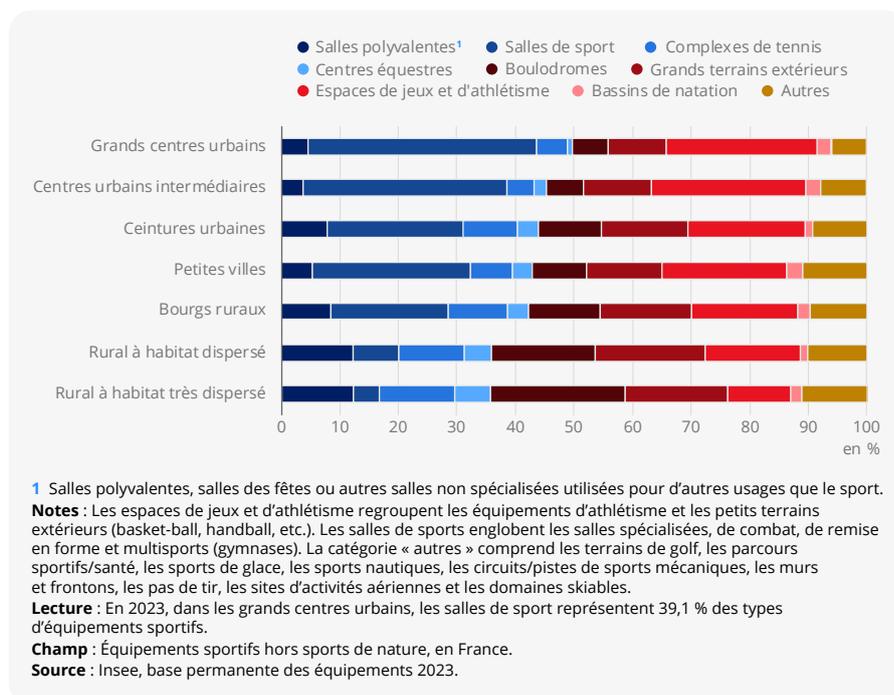
L'offre d'équipements sportifs se distingue par une grande diversité dans les zones densément peuplées, notamment le long des littoraux, dans l'Ouest et dans les grandes agglomérations ► **figure 2**. Ainsi, 55 % de la population française, soit 38 millions de personnes, vivent dans une commune équipée d'au moins 11 types d'équipements sportifs différents, favorisant des pratiques variées. Ces communes incluent de grandes métropoles (comme Paris, Toulouse ou Marseille) et des centres urbains intermédiaires, où prédominent les équipements permettant la pratique de sports en intérieur (gymnases, salles de remise en forme, de combat, etc.) ainsi que les espaces dédiés à des activités comme l'athlétisme ou les jeux collectifs (petits terrains extérieurs) ► **figure 3**. Le nombre de ces équipements pour 10 000 habitants y est supérieur à la moyenne nationale. En effet, les habitants des espaces urbains sont surreprésentés parmi les adultes pratiquant des activités de forme (muscultation, fitness) et de gymnastique ainsi que les sports collectifs [Millery et al., 2022].

À l'inverse, les territoires les plus ruraux offrent une moins grande diversité d'équipements sportifs hors sports de nature. Toutefois, les habitants des bourgs ruraux et des petites villes bénéficient d'un accès à une variété d'équipements sportifs supérieure à la moyenne nationale, grâce

► 2. Diversité des équipements sportifs, lissée par carreau de 3 km



► 3. Répartition des types d'équipements selon la grille de densité



à des installations souvent partagées entre plusieurs communes. Les grands et petits terrains extérieurs et les salles multisports y sont particulièrement nombreux.

Les communes disposant uniquement d'un ou deux types d'équipements sportifs (6 % de la population totale) se situent principalement dans des zones rurales à habitat dispersé ou très dispersé. Ces communes se caractérisent par une forte présence de boulodromes, de centres équestres et de complexes de tennis. L'équitation y est plus pratiquée

qu'ailleurs, près de la moitié des licences de la fédération française d'équitation étant en effet détenues par les habitants de zones rurales, tous âges confondus [Anne et al., 2024]. Enfin, 3 % de la population, soit 1,75 million de personnes, habitent dans l'une des 9 000 communes dépourvues d'équipements sportifs hors sports de nature. Elles sont situées quasi exclusivement dans le rural très dispersé ou dispersé. Les communes avoisinantes ont également des taux d'équipements inférieurs à la moyenne dans des zones similaires.

Plus on s'éloigne des zones urbaines, plus le temps d'accès aux équipements courants s'allonge

En France métropolitaine, le temps d'accès aux sept types d'équipements sportifs dits « courants » est en moyenne de 5 minutes en voiture. Certains de ces équipements sont plus proches de la population que d'autres : le temps moyen pour parvenir aux grands et petits terrains extérieurs est de 3 minutes, alors que l'accès aux salles de remise en forme nécessite 6 minutes et celui aux bassins de natation 7 minutes ► [figure 4](#). Les salles multisports et les courts de tennis sont à 4 minutes et les [salles spécialisées](#) à 5 minutes.

Les temps d'accès en voiture varient cependant fortement selon le lieu de résidence. Les zones peu denses affichent des temps d'accès plus longs qu'en milieu urbain ou périurbain. Dans les zones rurales à habitat très dispersé, la population est en moyenne à 15 minutes en voiture des bassins de natation et à 18 minutes des salles de remise en forme. Ces temps d'accès diminuent progressivement à mesure que l'on s'approche des zones urbaines. En effet, les habitants des bourgs ruraux sont, en moyenne, à 10 minutes des bassins de natation et des salles de remise en forme, alors que ceux des petites villes et des ceintures urbaines y accèdent en 5 à 8 minutes. Dans les centres urbains intermédiaires, l'accès à ces équipements se fait en 3 à 5 minutes.

Les grands et petits terrains extérieurs, les courts de tennis et les salles multisports sont accessibles en moyenne en moins de 5 minutes par la route, quelle que soit la taille de la commune. Seuls les habitants des zones rurales à habitat dispersé ou très dispersé sont plus éloignés, les temps d'accès pouvant atteindre 9 minutes pour ces équipements, et même 12 minutes pour les salles multisports, soit deux à trois fois plus que dans les bourgs ruraux.

Dans les départements plus ruraux ou montagneux, les trajets en voiture sont plus longs : les habitants de la Creuse et de la Corse-du-Sud se trouvent en moyenne à plus de 20 minutes des bassins de natation et à 7 ou 8 minutes des courts de tennis. Le temps d'accès aux salles de remise en forme dépasse les 15 minutes en Corse-du-Sud, ainsi que dans la Nièvre et le Cantal.

Les habitants des grands centres urbains sont très proches de l'ensemble des équipements sportifs courants (3 minutes en voiture en moyenne) mais privilégient généralement d'autres modes de transport, notamment la marche, pour y accéder ► [méthodes](#).

► Encadré - Les spécificités de la logique d'implantation de certains équipements

L'implantation de certains équipements est liée aux éléments naturels ou à l'histoire et la culture des territoires.

Du fait de l'étendue de son littoral, la Bretagne concentre 20 % des équipements français de sports nautiques. Même avec des longueurs de côte plus réduites, certains départements, comme les Pyrénées-Atlantiques ou l'Ille-et-Vilaine, présentent un nombre élevé d'équipements nautiques par kilomètre de côte. Les régions méditerranéennes, davantage orientées vers la navigation de plaisance, la détente et la baignade, comptent moins d'équipements par kilomètre de côte que celles bordant la Manche et l'Atlantique.

La région Auvergne-Rhône-Alpes, qui recouvre une large part des Alpes françaises et du Massif central, regroupe près de la moitié des domaines skiables et plus d'un quart des équipements dédiés aux sports de glace et aux activités aériennes, en particulier en Savoie, en Haute-Savoie et dans les Hautes-Alpes.

Dans les Vosges, le Haut-Rhin, le Jura et le Doubs, la configuration des reliefs favorise une concentration notable de domaines skiables sur des espaces relativement restreints, contrastant avec les grandes zones non aménagées des Alpes présentant plus souvent des zones abruptes.

Certains équipements sont implantés en fonction de pratiques locales spécifiques. Par exemple, 34 % des murs et frontons (murs de pelote basque, murs de tennis, etc.) de France se trouvent dans les Pyrénées-Atlantiques, où se pratiquent la pelote basque et des jeux de balle traditionnels. La région Hauts-de-France concentre 17 % des pas de tir de France : les licenciés des fédérations françaises de ball-trap et de javelot tir sur cible y sont particulièrement présents, notamment dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais ► [sources](#).

L'implantation de ces équipements spécifiques ne va pas de pair avec une moindre présence d'autres infrastructures sportives.

► 4. Temps d'accès moyen en voiture à différents types d'équipements selon la grille de densité

Niveau de densité	en minutes						
	Petits terrains extérieurs (basket-ball, handball, etc.)	Grands terrains extérieurs (football, rugby, etc.)	Complexes de tennis	Salles de remise en forme	Salles multisports (gymnases)	Salles spécialisées ¹	Bassins de natation
Grands centres urbains	2	3	3	3	2	2	4
Centres urbains intermédiaires	2	3	4	3	2	3	5
Ceintures urbaines	3	3	4	5	4	4	8
Petites villes	3	3	4	6	3	4	7
Bourgs ruraux	4	3	4	10	5	7	10
Rural à habitat dispersé	5	4	6	13	8	10	13
Rural à habitat très dispersé	9	7	8	18	12	15	15
National	3	3	4	6	4	5	7

¹ Les salles spécialisées sont des salles aménagées spécifiquement pour des activités sportives telles que le basket-ball, le handball, le volley-ball, le badminton, le tennis de table, la gymnastique, l'haltérophilie, le squash, l'escalade (structures artificielles) et d'autres disciplines nécessitant des équipements dédiés.

Lecture : En 2023, les habitants des grands centres urbains métropolitains mettent en moyenne 2 minutes pour se rendre en voiture au petit terrain extérieur le plus proche.

Champ : Équipements sportifs courants et ensemble de la population, en France métropolitaine.

Sources : Insee, base permanente des équipements 2023, recensement de la population 2021 ; distancier Metric-OSMR, © les contributeurs d'[OpenStreetMap](#) et du projet [OSRM](#).

Ainsi, en moyenne, ils sont à 10 minutes à pied des petits terrains extérieurs et à environ 15 minutes des différentes salles (multisports, spécialisées, de remise en forme). Ils sont cependant un peu plus éloignés des grands terrains extérieurs (18 minutes) et des courts de tennis (22 minutes), alors que les bassins de natation leur sont accessibles en 26 minutes à pied.

Une population plus éloignée des équipements le long de la diagonale à faible densité de population et en zones montagneuses

Les 10 % des habitants les plus éloignés des équipements sportifs courants (6,3 millions de personnes en France

métropolitaine) ont un temps d'accès moyen de 9 minutes en voiture pour atteindre ces équipements et résident pour 95 % d'entre eux dans les zones rurales : 20 % en zone rurale à habitat très dispersé, 59 % en zone rurale à habitat dispersé et 16 % dans des bourgs ruraux.

Ces habitants éloignés des équipements sportifs courants sont relativement plus nombreux dans certaines régions, notamment en Bourgogne-Franche-Comté (20 %) et en Nouvelle-Aquitaine (18 %). Ces habitants éloignés résident notamment dans des zones situées le long de la diagonale à faible densité de population, des Vosges aux Pyrénées, incluant des secteurs comme le Parc naturel régional de Lorraine, le Périgord ou dans des zones montagneuses comme le Massif central.

A contrario, les 10 % de personnes les plus éloignées des équipements sportifs courants sont nettement moins nombreuses dans les territoires densément peuplés : sur le littoral, le long des frontières du quart nord-est, et le long de certaines grandes voies de communications (vallées du Rhône et de la Loire). La part de cette population éloignée du panier des équipements sportifs courants est particulièrement faible en Île-de-France (moins de 1 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (moins de 5 %), et dans les régions Haut-de-France et Pays de la Loire (7 %).

Les 10 % des Français les plus éloignés des équipements sportifs courants ont des temps d'accès particulièrement élevés pour certains types d'équipements. Il leur faut notamment 15 minutes en moyenne en voiture pour atteindre un bassin de natation ou une salle de remise en forme, 12 minutes pour une salle spécialisée, 7 minutes pour un court de tennis et 6 minutes pour un grand ou petit terrain extérieur. De plus, les habitants éloignés résidant en zone rurale à habitat très dispersé (1,3 million d'habitants) mettent en moyenne 24 minutes de plus que les habitants d'un grand centre urbain

pour rejoindre une salle de remise en forme (29 minutes contre 5). L'écart est également marqué pour les bassins de natation (24 minutes contre 6) et, dans une moindre mesure, pour les grands terrains extérieurs (12 minutes contre 5). ●

Amélie Mauroux, Cyrielle Perraud-Ussel (Injep), Ludovic Bourlès, Jonathan Danikowski, Nicolas Kempf (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Sources

La **Base permanente des équipements** (BPE) recense un large éventail d'équipements et de services (marchands ou non) accessibles à la population. Elle ne prend pas en compte l'amplitude horaire ou les périodes d'ouverture annuelle des équipements.

Dans la BPE, un équipement sportif est comptabilisé en fonction de son type dans la nomenclature, quel que soit le nombre d'infrastructures de même type sur le même site. Ainsi, pour un complexe qui comprend plusieurs terrains de football ou de tennis, un seul équipement de chaque type est compté par site. En 2023, la BPE comporte 28 types d'équipements sportifs et de loisirs issus des données du répertoire des équipements sportifs du ministère chargé des Sports.

Le **recensement des licences et des clubs sportifs** est réalisé annuellement par la mission enquêtes, données et études statistiques (Medes) de l'Injep auprès des fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports. Celles-ci fournissent des données sur les licences annuelles qu'elles délivrent et sur les clubs qui lui sont affiliés. Ces fichiers sont retraités par la Medes pour la production de tableaux statistiques présentant notamment pour chaque fédération le nombre et la répartition des licences par sexe, âge et zone géographique.

► Méthodes

Cette étude se focalise sur 21 types d'équipements sportifs, hors sports de nature, accessibles au public, que ce soit à titre individuel ou via une structure publique ou privée (associative ou commerciale). Les équipements liés aux sports de nature (boucles de randonnées, parcours de course d'orientation, etc.), les équipements de cyclisme, de roller-skate ou vélo bicross/VTT, les sites de modélisme et les bowlings ne sont pas étudiés en raison notamment d'une mise à jour parcellaire du recensement.

Les **temps d'accès aux équipements** sont calculés à partir de durées de transport par la route, en voiture, fournies par le **distancier Metric-OSRM** de l'Insee. À partir des fichiers fiscaux, le territoire national est découpé en carreaux de 200 mètres contenant de la population. Les temps d'accès sont calculés, à travers le réseau routier, entre chaque carreau et l'équipement géolocalisé le plus proche. Au-delà des temps d'accès, d'autres facteurs non pris en compte ici influencent l'accès aux équipements (état des routes, offre et fréquence des transports en commun, etc.).

Le **temps d'accès à pied théorique** est basé sur une vitesse moyenne de 4,45 km/h calculée à partir des distances routières fournies par Metric-OSRM, que ces routes soient accessibles ou non aux piétons.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs), elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface.

La grille à 7 niveaux permet de différencier, au niveau urbain :

- les communes des *cities* européennes, dénommées « grands centres urbains » ;
- les « centres urbains intermédiaires » ;
- les « ceintures urbaines » ;
- les « petites villes ».

Au sein des communes rurales, la grille distingue :

- les « bourgs ruraux » ;
- le « rural à habitat dispersé » ;
- le « rural à habitat très dispersé ».

► Définitions

Un **équipement sportif** désigne un site accueillant une ou plusieurs infrastructures du même type, quel que soit leur nombre.

Les **petits terrains extérieurs** (basket-ball, handball, etc.) désignent dans cette étude les plateaux et terrains de jeux extérieurs de la nomenclature de la base permanente des équipements.

Les **grands terrains extérieurs** (football, rugby, etc.) désignent dans cette étude les terrains de grands jeux de la nomenclature de la base permanente des équipements.

Les **équipements sportifs dits « courants »** sont définis par une forte implantation et un niveau élevé de pratique sportive des disciplines associées et regroupent : les grands et petits terrains extérieurs, les salles multisports, les salles spécialisées, les salles de remise en forme, les courts de tennis et les bassins de natation.

Les **salles spécialisées** sont des salles aménagées spécifiquement pour des activités sportives telles que le basket-ball, le handball, le volley-ball, le badminton, le tennis de table, la gymnastique, l'haltérophilie, le squash, l'escalade (structures artificielles) et d'autres disciplines nécessitant des équipements dédiés.

► Pour en savoir plus

- Müller J., Jauneau-Cottet P., Lombardo P., « [Baromètre national des pratiques sportives 2024](#) », Rapport d'étude n° 2024-20, Injep, décembre 2024.
- Anne C., Casteran-Sacreste B., Mauroux A., Brunet L., Jollivet J., Levasseur S., « [Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024](#) », Insee Première n° 1992, avril 2024.
- Beck, De Bellefon M.-P., Forest J., Gerardin M., Levy D., « [La grille communale de densité à 7 niveaux](#) », Documents de travail n° 2022-18, Insee, janvier 2023.
- Millery E., Lombardo P., Zimmer C., « [Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels](#) », in France, portrait social, coll. « Insee Références », édition 2022.
- Zimmer C., Janelli R., « [Les lieux de la pratique sportive en France](#) », Fiches repères n° 49, Injep, mai 2020.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Maquette :
B. Rols

Code Sage : IP252041
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

Directeur de la
publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédaction :
T. Pelé

✉ @InseeFr
www.insee.fr

